

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE
PORTANT SUR LES MONTANTS DE BOURSES APPLICABLES AUX CONVENTIONS ERASMUS+ ACTIONS CLÉS 131
PORTEES PAR L'EPE UCA EN 2021-2027 ET SUR LE CHOIX DES PAYS PARTENAIRES DU PROGRAMME ERASMUS+
2021-2027**

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA DELIBERATION DU 29 JUIN 2021,

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2020-1527 du 7 décembre 2020 portant création de l'Établissement Public Expérimental Université Clermont Auvergne ;

Vu les statuts de l'EPE UCA ;

PRESENTATION DU PROJET

L'Établissement Public Expérimental Université Clermont Auvergne - (EPE UCA) s'est vu attribuer une nouvelle charte Erasmus pour la programmation 2021-2027. À ce titre, l'établissement est habilité à participer à l'ensemble des actions du programme Erasmus+ pour la période concernée. En particulier, les actions clés 131 du programme imposent à l'établissement de fixer les taux mensuels de bourses applicables aux mobilités d'études et de stages dans le respect des fourchettes établies par la commission européenne pour chaque groupe de pays.

S'agissant des pays partenaires, conformément à la stratégie internationale définie par l'établissement, les mobilités vers la région 14 seront priorisées sous réserve de l'existence d'accords de partenariats Erasmus.

Vu la présentation de Monsieur le Président de l'Université Clermont Auvergne ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

Que les taux de bourse applicables aux conventions Erasmus+ de l'action clé 131 portées par l'EPE UCA sur la période 2021-2027 sont les suivants :

1. Pour la convention ETUDES (mobilités SMS) :

Groupes pays	Bourse mensuelle
Groupe 1 Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède + Pays partenaires région 14	310 €
Groupes 2 Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal + Pays partenaires région 5	260 €

Groupes pays	Bourse mensuelle
Groupe 3 République de Macédoine du Nord, Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Turquie, Serbie	200 €

2. Pour la convention STAGES (mobilités SMP) :

Groupes pays	Bourse mensuelle
Groupe 1 Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède + Pays partenaires région 14	460 €
Groupes 2 Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal + Pays partenaires région 5	410 €
Groupe 3 République de Macédoine du Nord, Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Turquie, Serbie	350 €

Membres en exercice : 41
Votes : 26
Pour : 26
Contre : 0
Abstentions : 0

Le Président,

Mathias BERNARD

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CA UCA DELIBERATION
2021-06-29-19

Modalités de recours : *En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*

TRANSMIS AU RECTEUR :
PUBLIE LE :